



## COMMUNE DE SURBOURG

### Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 11/04/2024

Numéro	Objet	Décision
33-2024	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
34-2024	Approbation du compte-rendu de la séance du 22/02/2024	Approuvée
35-2024	Approbation du Budget Primitif 2024 – Budget principal	Approuvée
36-2024	Approbation du Budget Primitif 2024 – Budget assainissement	Approuvée
37-2024	Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024	Approuvée
38-2024	Redevance assainissement	Approuvée
39-2024	Tarifs communaux - 2024	Approuvée
40-2024	Déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste	Approuvée

Publication électronique sur le site internet de la commune en date du 16/04/2024

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

**Secrétaire de séance :** Nadia OESTERLE

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 033-2024

**Objet :** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Nadia OESTERLE pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Étaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### **Absents excusés :**

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

**Secrétaire de séance :** Nadia OESTERLE

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 34-2024

**Objet :** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



A circular official stamp of the Commune de Surbourg, Bas-Rhin, is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Oesterle', is written below the name of the secretary.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### **Absents excusés :**

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

**Secrétaire de séance :** Nadia OESTERLE

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

#### **Délibération n° 35-2024**

**Objet :** APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

La proposition de budget primitif 2024 a été préalablement envoyée avec l'invitation aux conseillers municipaux et commentée par le Maire, Monsieur Olivier ROUX, qui le soumet au vote.

#### Section de FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 415 260,00 €
- Recettes : 1 415 260,00 €

#### o Section d'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 2 053 083,00 €
- Recettes : 2 053 083,00 €

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote les crédits proposés et approuve le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "N. Oesterle", written in a cursive style.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

**Absents excusés :**

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

**Secrétaire de séance :** Nadia OESTERLE

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 36-2024

**Objet :** APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

La proposition de budget primitif 2024 a été préalablement envoyée avec l'invitation aux conseillers municipaux et commentée par le Maire, Monsieur Olivier ROUX, qui le soumet au vote.

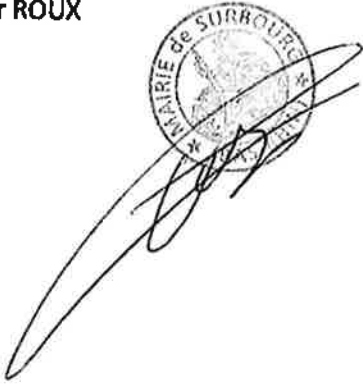
- Section d'EXPLOITATION
  - Dépenses : 244 750,00 €
  - Recettes : 244 750,00 € dont 7 270,27 € d'excédent d'EXPLOITATION
  
- Section d'INVESTISSEMENT
  - Dépenses : 148 577,50 €
  - Recettes : 148 577,50 € dont 50 609,96 € d'excédent d'INVESTISSEMENT

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote les crédits proposés et approuve le budget primitif de l'exercice 2024 du budget assainissement.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX

The image shows a circular official seal of the Municipality of Surbourg. The seal contains the text 'MAIRIE DE SURBOURG' and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending downwards and to the left.

La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line and a small flourish.

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

Secrétaire de séance : Nadia OESTERLE

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 37-2024

Objet : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Par délibération n°029/2022 du 14/04/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à 24,77 % pour la TFPB et 44,14 % pour la TFPNB.

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus soit 20,61 %.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Maire propose de maintenir les trois taux d'imposition (TFPB, TFPNB et TH) pour l'année 2024.

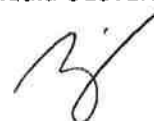
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### **Absents excusés :**

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

**Secrétaire de séance :** Nadia OESTERLE

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 38-2024

#### **Objet :** REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget assainissement était déficitaire en 2023 de 20 000 €.

En 2024, la commune devra verser une subvention de 25 000€ afin d'équilibrer le budget assainissement.

Il informe que, par le passé, le choix a été fait de construire une station d'épuration propre à Surbourg et de ne pas se regrouper avec d'autres collectivités et par conséquent l'ensemble des infrastructures est financé par les 1745 habitants de Surbourg.

Certes, les équipements et leurs frais d'entretien ne sont pas comparables à des systèmes destinés à un nombre d'habitants beaucoup plus élevé, mais leur coût lié à l'exploitation n'est pas proportionnel et pour des petites infrastructures comme celle de Surbourg, les coûts sont répartis sur moins de contributeurs.

En 2008, la municipalité avait déjà fait face à cette problématique budgétaire et a décidé d'augmenter la part variable à 1,63 €/m<sup>3</sup> et la part fixe à 17 €.

Cette décision avait permis de financer le fonctionnement de la station d'épuration pendant plus de 15 ans.

Les travaux de maintenance étant de plus en plus coûteux et les infrastructures vieillissantes, le conseil municipal avait décidé en date du 13 avril 2023 d'augmenter la part fixe à 30€ à compter du 01/01/2024.

Cette décision n'étant pas suffisante pour retrouver une situation financière saine, le Maire propose d'augmenter la redevance assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'augmenter la redevance assainissement de la façon suivante :

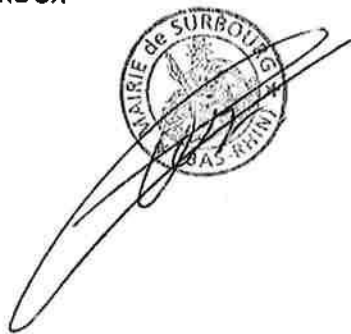
Part fixe : 70,00 € HT

Prix du m3 : 1,75 € HT

Cette augmentation sera effective à compter du 01/05/2024.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE



## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### Absents excusés :

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

Secrétaire de séance : Nadia OESTERLE

Nombre de voix délibératives : 16 + 3 procurations

#### Délibération n° 39-2024

Objet : **TARIFS COMMUNAUX - 2024**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs communaux pour l'année 2024 et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs communaux qui se présentent comme suit :

## TARIFS COMMUNAUX 2024

à compter du 11/04/2024

### DROIT DE PLACE FORFAITAIRE (Messt/Foire)

Auto-scooter et équivalent	200 €
Manège	100 €
Stand (tir, confiserie)	50 €
Autre stand	30 €
Déballage occasionnel	Gratuit

### PHOTOCOPIES

Format A4 (la photocopie)	0,30 €
Format A3 (la photocopie)	0,50 €

### CONCESSIONS DE TOMBE AU CIMETIERE

(pour une durée de 30 ans)

Tombe enfant	24 €
Tombe de 2m <sup>2</sup>	51 €
Tombe de 4m <sup>2</sup>	102 €
Caveau de 2m <sup>2</sup>	75 €
Caveau de 4m <sup>2</sup>	150 €
Concession case au columbarium	400 €

**(Tarif valable pour les columbariums installés avant le 01/01/2024)**

### DIVERS LOYERS

Location droit de pêche	20 €
-------------------------	------

### TARIFS MEDIATHEQUE

Cotisation annuelle pour les résidents	Gratuit
Cotisation pour non résidents	20 €

## Tarifs de locations des salles communales 2024

### SALLE DES FETES

	Places assises	NON RESIDENTS	RESIDENTS	ASSOCIATIONS DU VILLAGE <sup>(1)</sup>	ARRHES <sup>(2)</sup>	NON RESIDENTS	RESIDENTS	ASSOCIATIONS DU VILLAGE				
BAR / TERRASSE	50	250 €	170 €	50 €	BAR / TERRASSE	150 €	115 €	50 €				
BAR / TERRASSE + PETITE SALLE	150	400 €	235 €	70 €	BAR / TERRASSE + PETITE SALLE	300 €	150 €	70 €				
BAR / TERRASSE + GRANDE SALLE	250	600 €	295 €	80 €	BAR / TERRASSE + GRANDE SALLE	400 €	190 €	80 €				
BAR / TERRASSE + SALLE COMPLETE	400	800 €	440 €	100 €	BAR / TERRASSE + SALLE COMPLETE	600 €	300 €	100 €				
SALLE COMPLETE - REUNIONS DE TRAVAIL	400	300 €	200 €		SALLE COMPLETE - REUNIONS DE TRAVAIL	200 €	100 €					
CUISINE		200 €	130 €	130 €	CUISINE	120 €	80 €	130 €				
COUVERT Simple Dressage <sup>(1a)</sup>		0,40 €	0,40 €		<sup>(1a)</sup> 1 assiette plate/ 1 assiette à soupe/ 1 assiette à dessert/ 1 cuillère à soupe/ 1 fourchette/ 1 couteau/ 1 cuillère à dessert / 1 tasse + sous tasse / 1 bol / 1 verre à eau / 1 à 2 verres à vin <sup>(1b)</sup> idem à (1a) mais avec qté doublée <sup>(2)</sup> Arrhes non remboursables. A verser à la réservation. <sup>(3)</sup> Gratuite de la location. Seuls les frais de nettoyage sont facturés <sup>(4)</sup> Charges recalculées en fonction du tarif en vigueur à la date de location							
COUVERT Double Dressage <sup>(1b)</sup>		0,80 €	0,80 €									
COUVERTS + de 250 PERSONNES (tarif unique)		100 €	100 €									
SCENE (en option)				50 €								
STRUCTURE DE SCENE COULISSES / RIDEAU	Réservé aux associations			150 €	<b>CHARGES <sup>(4)</sup> :</b> <table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Gaz :</b></td> <td style="text-align: center;">1,00 € / m<sup>3</sup></td> <td style="text-align: right;"><b>Eau :</b></td> <td style="text-align: center;">5,00 € / m<sup>3</sup></td> </tr> </table> <p><b>Electricité : Tarif appliqué selon la période de location :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eté du 01/04 au 31/10 : basé sur la dernière facture de la saison précédente</li> <li>- Hiver du 01/11 au 31/03 : basé sur la dernière facture de la saison précédente</li> </ul>				<b>Gaz :</b>	1,00 € / m <sup>3</sup>	<b>Eau :</b>	5,00 € / m <sup>3</sup>
<b>Gaz :</b>	1,00 € / m <sup>3</sup>	<b>Eau :</b>	5,00 € / m <sup>3</sup>									

### SALLE DE LA MAIRIE (100 places assises) OU SALLE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL (60 places assises)

Charges incluses	NON RESIDENTS	RESIDENTS	ASSOCIATIONS	ARRHES <sup>(2)</sup>
MANIFESTATIONS DIVERSES	230 €	200 €	180 €	100 €
REUNIONS DE FAMILLE (Obsèques)	125 €	100 €		50 €
REUNIONS DE TRAVAIL (1/2 journée)	125 €	100 €		50 €

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de WISSEMBOURG  
67250

## COMMUNE DE SURBOURG

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 16

#### Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

**Etaient présents :** MM. BISSELBACH Eric, FORST Rémy, GERBER Rémi, GROSSHANS Daniel, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, TROLL Olivier, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.  
Mmes LANG Anaïs, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

#### **Absents excusés :**

Mme BASTIAN Cathie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie  
Mme BAUMULLER Anne donne procuration Mme REYMANN Aurélie  
M. SIRVENT Claude donne procuration à Mme LANG Anaïs

**Secrétaire de séance :** Nadia OESTERLE

**Nombre de voix délibératives :** 16 + 3 procurations

#### **Délibération n° 40-2024**

**Objet :** DECLARATION D'UN BIEN EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les procès-verbaux provisoires de l'état d'abandon manifeste des 28/10/2022, 29/11/2022, 10/03/2023, 22/09/2023 concernant l'immeuble au 5 rue des Peupliers à Surbourg (section 44 parcelle 90),

Vu la signification effectuée le 08/12/2023 à M. LUX Jean-Marie,

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 13/03/2024 établi par Maître TRZMIEL – DA COSTA Caroline, huissier de justice,

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif relatifs à l'immeuble au 5 rue des Peupliers n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux de réhabilitation pourrait être affecté aux fins d'habitat,

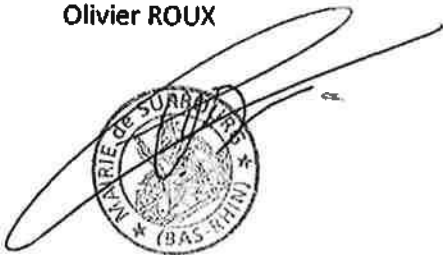
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de déclarer l'immeuble situé à Surbourg au 5 rue des Peupliers (section 44 parcelle 90) en état d'abandon manifeste ;
- que l'immeuble abandonné pourra être utilisé en vue de la réhabilitation aux fins d'habitat ;
- d'engager la procédure d'expropriation au profit de la commune dans les conditions prévues à l'article L2243-3 du CGCT ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Surbourg, le 12/04/2024

Le Maire  
Olivier ROUX



La secrétaire de séance  
Nadia OESTERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Oesterle', is written below the name of the secretary.